Docusign Envelope ID: 6615AE7E-9F8E-4D9F-B61A-E8AC75616CC6

A.E.D GROUPE
SAS au capital de 2 835 000 euros
Siège social : 4 allée Pierre-Gilles de Gennes 33700 MERIGNAC
RCS 840 795 348 BORDEAUX

* * * * *

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
et le premier octobre,
à 10 heures,
Au siège social, sis 4 allée Pierre-Gilles de Gennes 33700 MERIGNAC (33700),

Les associés de la société par actions simplifiée A.E.D GROUPE au capital de 2 835 000,00 euros, divisée en 28.350 parts sociales de 100,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés, le cas échéant, les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée réunissant au moins le quart des parts sociales, peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Clémentine Barba préside l'Assemblée en sa qualité de Présidente et associée.

La Présidente rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Création d'un poste de Directeur Général Adjoint et modification corrélative des statuts ;
2. Nomination d'un Directeur Général Adjoint ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :
La feuille de présence signée par les associées présentes ou représentées.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

DS MCB DS GB Paraphe JS

Docusign Envelope ID: 6615AE7E-9F8E-4D9F-B61A-E8AC75616CC6

PREMIERE RESOLUTION - CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de compléter les statuts de la société par un article 17 bis – Directeur Général Adjoint, rédigé comme suit :

Article 17 bis – Directeur Général Adjoint

17 bis.1 –Désignation

Le Président peut nommer, révoquer à tout moment et sans qu'un juste motif soit nécessaire, une ou plusieurs personnes physiques ou morales en qualité de Directeur Général Adjoint.

Lorsque le Directeur Général Adjoint est une personne morale, celle-ci est obligatoirement représentée par son représentant légal.

17 bis.2 – Durée des fonctions

La durée des fonctions du Directeur Général Adjoint est fixée dans la décision de nomination, sans que cette durée puisse excéder celle des fonctions du Président.

En cas de cessation des fonctions du Président, le Directeur Général Adjoint reste en fonctions, sauf décision contraire des associés, jusqu'à la nomination du nouveau Président.

17 bis.3 – Pouvoirs

Le Directeur Général Adjoint dispose, par délégation expresse du Président ou du Directeur Général, des pouvoirs qui lui sont conférés dans l'acte de nomination ou dans une décision ultérieure.

Il peut représenter la Société vis-à-vis des tiers dans la limite de ces pouvoirs.

La Société est néanmoins engagée par les actes du Directeur Général Adjoint, même lorsque ceux-ci ne relèvent pas de l'objet social, sauf si elle prouve que le tiers avait connaissance du dépassement de l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

17 bis.4 – Rémunération

La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée dans la décision de nomination, sauf si elle résulte d'un contrat de travail conclu avec la Société.

La fixation ou la modification de cette rémunération constitue une convention réglementée soumise à la procédure prévue à l'article 18 des statuts.

17 bis.5 – Révocation

Le Directeur Général Adjoint peut être révoqué à tout moment par décision du Président, sans qu'un juste motif soit nécessaire et sans qu'une indemnité ne soit due, sauf stipulations contraires prévues dans un contrat de travail ou un accord particulier.

En conséquence, les statuts sont modifiés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

L'Assemblée décide de se doter d'un Directeur Général Adjoint afin d'assister le Président et le Directeur Général dans la gestion de la société.

DS MCB DS MCB DS GB

Docusign Envelope ID: 6615AE7E-9F8E-4D9F-B61A-E8AC75616CC6

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général Adjoint de la société AED GROUPE :

M. Dominique ROUSSEAU,
né le 25/11/1980 à Saint Denis,
demeurant 19 rue des Hilladeys à PORTETS (33640)
de nationalité Française.

Le Directeur Général Adjoint ainsi nommé exercera ses fonctions pour une durée indéterminée, à compter de ce jour.

Il disposera des pouvoirs et attributions définis par la loi, les statuts et ceux délégués par le Président ou le Directeur Général.

M. Dominique ROUSSEAU, présent et acceptant, déclare accepter les fonctions de Directeur Général Adjoint.

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la Présidente pour la réalisation des formalités liées à cette nomination.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les associés, présents ou par leurs mandataires, après lecture.

La Présidente
Clémentine Barba

DocuSigned by:
CBCA5E98422B436...

Jorg Savant

Signé par :
1933BF166DAC422...

Les associés
Guillaume Barba

DocuSigned by:
11333B465D014A1...

SAS SAINTE BARBE (Mandataire Guillaume Barba)

DocuSigned by:
11333B465D014A1...

Docusign Envelope ID: 6615AE7E-9F8E-4D9F-B61A-E8AC75616CC6

DocuSigned by:

Guillaume BARBA

11333B465D014A1...

SAS OVERLORD (Mandataire Guillaume Barba)